



Vulnérabilité, non-domination et autonomie : vers une critique du néorépublicanisme

Marie Garrau*

Université Paris X - Nanterre

Alice Le Goff*

Doctorante en philosophie, Université Paris X - Nanterre

Résumé L'anthropologie philosophique est l'un des fronts sur lesquels s'est développée, ces dernières années, la critique du libéralisme politique : à la figure d'un sujet rationnel et souverain, déjà autonome, certains courants de la théorie politique ont tenté d'opposer une conception alternative du sujet et c'est dans ce contexte qu'a émergé la thématique de la vulnérabilité dont le développement est apparu comme le fondement éventuel d'un dépassement de la problématique libérale. On ne s'étonnera pas de voir la référence à la vulnérabilité figurer en bonne place dans la réflexion néorépublicaine et en particulier dans la théorie de liberté comme non-domination élaborée par Philip Pettit. Comment les néorépublicains définissent-ils la vulnérabilité et quel statut lui accordent-ils ? Quel rôle la vulnérabilité joue-t-elle dans la définition d'une perspective républicaine originale et dans l'élaboration d'une conception non libérale de l'autonomie ? Que nous apprend-elle enfin sur les limites éventuelles du projet néorépublicain ? C'est à ces questions que tentent de répondre les deux articles rassemblés ici. Ces deux textes correspondent aux deux volets d'une étude sur le statut de la catégorie de la vulnérabilité dans la théorie néorépublicaine. Le premier article (« Vulnérabilité, non-domination et autonomie : l'apport du républicanisme ») correspond au volet proprement analytique de notre étude : il propose un état des lieux du statut de la vulnérabilité dans le cadre des théories néorépublicaines, de Pettit à Iseult Honohan, en passant par John Maynor... L'examen de l'articulation entre vulnérabilité et non-domination met en lumière les ressources du néorépublicanisme et son potentiel d'élargissement (via l'intégration des problématiques socialistes, multiculturalistes, écologistes et féministes). Le second article (« Vulnérabilité, non-domination et autonomie : vers une critique du néorépublicanisme ») part de la manière dont les néorépublicains ont souligné la convergence entre l'autonomie telle qu'elle est pensée à l'aune de la non-domination et les approches relationnelles de l'autonomie. Il s'agit pour nous d'interroger ce rapprochement et par là de dégager certaines limites de

* Nous remercions celles et ceux qui ont accepté de relire cette étude et de nous faire bénéficier de leurs commentaires et de leurs remarques même si nous n'avons hélas pas toujours pu en tenir compte, comme nous l'aurions voulu, dans ce cadre de cet article. Nous remercions tout particulièrement Marie Gaille et Christian Lazzeri dont les conseils nous ont permis d'approfondir notre réflexion et de clarifier notre propos. Nous adressons aussi nos remerciements à Christian Völkel qui nous a apporté son aide dans le travail de mise en forme des versions finales des deux textes qui composent cette étude sur la vulnérabilité.

l'approche néorépublicaine de la vulnérabilité en la confrontant de façon systématique à d'autres conceptions mises en avant dans la théorie des « capacités », dans les théories de la reconnaissance et dans les éthiques du *care*.

Mots clés néorépublicanisme, non-domination, vulnérabilité, autonomie, Philip Pettit

- 1 L'élaboration de la notion de liberté comme non-domination par Philip Pettit a eu initialement pour horizon principal un dépassement de l'opposition de la liberté négative et de la liberté positive. Mais il s'est également agi pour Pettit de mettre en avant la possibilité d'élargir la perspective républicaine et celle de retraduire, à l'aide de l'idiome néorépublicain, un ensemble vaste et hétérogène de revendications, qu'il s'agisse des revendications socialistes, multiculturalistes, écologistes ou féministes. Or c'est la catégorie de vulnérabilité qui est au centre du discours de Pettit, lorsque celui-ci tente précisément de montrer en quoi la perspective néorépublicaine peut prendre en compte les préoccupations féministes ou écologistes. Nous nous sommes ainsi interrogées dans un premier article (paru dans ce même numéro d'*Astérior*) sur le statut accordé par les penseurs néorépublicains à cette catégorie, ayant à cœur de montrer en quoi le cadre néorépublicain permet de lui donner une place centrale en évitant certaines difficultés posées par l'articulation libérale de l'autonomie et de la vulnérabilité. C'est ainsi dans le risque que la domination, en tant que maîtrise arbitraire par autrui, fait courir à la conduite autonome d'une vie que réside le motif spécifique de la redéfinition néorépublicaine de la liberté, qui se présente du coup comme une réponse politique au fait de la vulnérabilité. À une approche globale de la vulnérabilité, Pettit combine une approche plus différenciée, centrée sur la notion de « classe de vulnérabilité », qui illustre précisément la dimension englobante et souple de l'idiome néorépublicain, son attractivité pour les socialistes, les multiculturalistes, les écologistes et les féministes. D'autres auteurs, s'inscrivant dans la lignée de Pettit, ont tenté de montrer que la catégorie de la vulnérabilité pouvait aussi être la base d'une conception élargie de la solidarité, qu'il s'agisse par là de définir une solidarité transnationale ou même une solidarité susceptible de dépasser les frontières entre monde humain et monde non humain. Ce faisant, ils ont notamment fortement souligné la possibilité de dégager une convergence entre l'autonomie pensée à l'aune de la non-domination et une compréhension relationnelle de l'autonomie. Cette convergence, explicite chez Iris M. Young, est également suggérée par le travail de John Maynor et soulignée avec force par Iseult Honohan, tant dans sa discussion avec le féminisme que dans sa redéfinition du patriotisme républicain. Elle semble constituer une étape centrale dans la problématisation néorépublicaine de la catégorie de la vulnérabilité. Si le rapprochement de ces deux conceptions ne manque pas de pertinence, il mérite cependant d'être examiné d'un peu plus près. C'est précisément à une étude critique de ce rapprochement qu'est consacré cet article, qui vise ainsi à dégager certaines limites de l'approche néorépublicaine de la catégorie de la vulnérabilité en la confrontant de façon systématique à d'autres conceptions, mises en avant dans la théorie des « capacités », dans les théories de la reconnaissance et dans les éthiques du *care*.

Autonomie relationnelle et autonomie républicaine : une même visée ?

Dépasser l'alternative entre holisme et individualisme

- 2 L'élaboration de la notion d'autonomie relationnelle a sa source dans une tentative de dépassement des limites de la notion libérale de la citoyenneté

appuyée sur une conception du sujet défini comme apte à l'autodétermination, l'autonomie étant ici comprise de façon réductrice comme indépendance. Par là, c'est la part de la construction sociale dans la subjectivation, la dimension intersubjective du développement de la personnalité qui sont occultées. L'enjeu des théories de l'autonomie relationnelle, auxquelles Jennifer Nedelsky a grandement contribué en s'inspirant notamment des éthiques du *care*, est précisément de réintégrer ces dimensions en prenant en compte le fait de la dépendance ou plutôt de l'interdépendance. La notion d'autonomie relationnelle doit ainsi ouvrir sur la perspective d'une conception relationnelle de la citoyenneté¹, qui ne se comprend qu'au regard de la double rupture qu'elle requiert, avec les ontologies individualistes du social d'une part, avec les ontologies holistes ou collectivistes d'autre part. *De ce point de vue, la volonté de dépassement d'une même aporie semble guider les théories de l'autonomie relationnelle, et la théorie républicaine de l'autonomie telle que la conçoit Pettit.*

- 3 Les ontologies sociales relationnelles se démarquent d'abord des ontologies individualistes qui affirment l'antériorité logique des individus, conçus comme porteurs d'intérêts, par rapport aux groupes, et selon lesquelles la mobilisation des individus, l'agrégation de leurs volontés autour d'intérêts communs sont constitutives du processus politique. Dans ce contexte, le pouvoir intervient comme un instrument, dont l'obtention fait l'objet de luttes, en vue de la satisfaction d'intérêts préexistant aux rapports de pouvoir. C'est au jeu des institutions démocratiques qu'il revient de réaliser un arbitrage équilibré entre les intérêts qui s'affrontent de manière qu'aucun d'entre eux ne se trouve marginalisé de façon durable. À l'opposé de cette approche du social, les ontologies holistes identifient dans les groupes et les communautés auxquels nous appartenons les principales sources de notre identité. Les groupes sont dès lors ontologiquement antérieurs aux individus. Le développement des ontologies holistes apparaît comme solidaire de l'adhésion à une certaine forme de relativisme, et l'individualisme constitue, dans ce cadre théorique, une conception propre à un contexte culturel et historique particulier, abusivement naturalisée et universalisée.

¹ J. Nedelsky, « Reconceiving autonomy », *Yale Journal of Law and Feminism*, 1, 1989, p. 7-36. Nedelsky est l'une des principales architectes de la notion d'autonomie relationnelle. Définie à partir du paradigme de la relation mère-enfant, la notion d'autonomie relationnelle doit permettre de bâtir une conception féministe de la citoyenneté susceptible de retenir la dimension émancipatrice de la tradition sans en retenir les aspects facteurs d'exclusion. Pour ce faire, Nedelsky se réfère aux éthiques du *care* et notamment à la pensée maternaliste, dont elle reconnaît pourtant les écueils éventuels. Selon elle, si la pensée maternaliste court le risque de l'essentialisme, elle présente malgré tout l'avantage de dégager le potentiel normatif de relations fondamentalement asymétriques. La relation mère-enfant ne peut devenir un modèle à strictement parler pour penser une citoyenneté de type relationnel, mais elle nous met sur la voie d'une redéfinition de sa conception traditionnelle. Elle offre en effet l'exemple d'une relation produisant le respect mutuel, qui, sur la base d'une inégalité initiale, vise le renforcement de l'autonomie du plus faible et du plus vulnérable. En outre, elle peut nous apprendre beaucoup sur les abus de pouvoir. La relation familiale peut ainsi correspondre, malgré les inégalités qu'elle présente en termes d'autorité, à une relation de respect mutuel facilitant un apprentissage de la vie démocratique. Insistant sur la nécessité d'une démarche combinant approche contextuelle et approche en termes de principes généraux, Nedelsky affirme que l'enjeu de la citoyenneté n'est pas seulement d'assurer une égale protection à tous les membres de la communauté politique, mais consiste aussi à forger des liens communautaires favorisant la poursuite du bien commun. Le langage de l'égalité des droits conserve une pertinence, à condition que soit prise en compte la structure concrète, et souvent asymétrique, des relations qui la conditionnent. Sur l'articulation entre autonomie relationnelle et citoyenneté, voir J. Nedelsky, « A relational approach to citizenship », *Canadian Political Philosophy: Contemporary Reflections*, R. Beiner et W. Norman (dir.), Oxford, University Press, 2000, p. 131-147. Pour une critique de la pensée maternaliste, voir *infra*, note 8.

- 4 Le développement des ontologies dites relationnelles est motivé par le souci d'échapper à l'alternative de l'individualisme et du holisme. Les perspectives relationnelles se démarquent de l'individualisme en insistant sur le fait que les individus sont tributaires de leur appartenance à des groupes sociaux. Les identités se constituent au sein des communautés ; on retrouve ici l'idée propre aux ontologies holistes. Mais les ontologies relationnelles se démarquent du holisme ou du collectivisme en insistant sur la multiplicité et la complexité des appartenances censées nous façonner et le fait que les communautés d'identité et d'intérêts se reconstruisent en permanence. Les groupes ne doivent pas être considérés comme des entités figées, stables et closes, par rapport auxquelles les rapports de pouvoir seraient extérieurs. Au contraire, ce sont ces rapports qui constituent les groupes. Le pouvoir apparaît ici à la fois comme le vecteur de processus de subjectivation et comme une instance de répression. C'est au nom de l'occultation du statut des jeux de pouvoir tout autant que contre la conception essentialiste des groupes sociaux que les approches relationnelles s'écartent des approches collectivistes. Elles entendent dévoiler le rôle crucial du pouvoir social à la fois entre les groupes et au sein des groupes. La motivation qui gouverne la mobilisation d'une ontologie relationnelle est principalement liée à la mise en évidence des dangers que comporte toute réification des appartenances de groupes. L'accent mis sur la complexité de nos appartenances est aussi lié à la prise en considération d'une relative opacité des identités collectives dont les ontologies collectivistes auraient tendance, à l'inverse, à surestimer la transparence. La multiplicité et l'entrelacement qui caractérisent nos diverses appartenances, de même que les tiraillements et les clivages qui peuvent s'ensuivre, impliquent que toute généralisation sur les perspectives collectives et sur nos expériences communes est problématique².
- 5 Si certaines féministes se sont insérées dans le cadre d'une ontologie relationnelle pour définir une nouvelle conception de l'autonomie, c'est qu'elles y ont trouvé de quoi nourrir leur critique des conceptions traditionnelles, hyper-individualistes, atomistes et « masculinistes » de l'autonomie, sans pour autant renoncer à cette dernière. De ce point de vue, il s'est d'abord agi de donner un sens à l'intuition formulée par Annette C. Baier, selon laquelle toute personne est une « deuxième personne », un successeur, un héritier, dont la personnalité se révèle à travers la relation à autrui, sa genèse étant appréhendée dans une optique intersubjectiviste³. Mais l'enjeu consistait également à expliciter l'insertion sociale des agents, et à remettre en question, au plan symbolique, la valeur substantielle de l'indépendance, associée à une conception atomiste des agents comme porteurs de droits, toutes les valeurs et pratiques sociales liées à la coopération et à l'interdépendance étant perçues ici comme des menaces pour l'autonomie⁴. L'émergence de la notion d'autonomie relationnelle semble liée à celle des éthiques du *care* développées dans le sillage de Carol Gilligan, et la notion a d'abord été conçue, dans la lignée de la théorie de la relation d'objet de Nancy Chodorow⁵, en référence à des relations essentiellement

² Pour une définition synthétique de ce que recouvre l'ontologie relationnelle, voir D. Kahane, « Déléberation démocratique et ontologie sociale », *Philosophiques*, 29/2, automne 2002, p. 251-286.

³ Voir A. C. Baier, « Cartesian persons », *Postures of the Mind : Essays on Minds and Morals*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1985.

⁴ Sur ce point, voir L. Code, « The perversion of autonomy and the subjection of women », *Relational Autonomy. Feminist Perspectives on Autonomy, Agency and the Social Self*, C. Mackenzie et N. Stoljar (dir.), Oxford, University Press, 2000, p. 181-209.

⁵ Voir C. Gilligan, *Une si grande différence*, Paris, Flammarion, 1992, et N. Chodorow, *The Reproduction of Mothering. Psychoanalysis and the Sociology of Gender*, Berkeley, University of California Press, 1978.

dyadiques comme la relation mère-enfant⁶. Pourtant, la *perspective relationnelle* a depuis débordé ce cadre contraignant qui menaçait de l'ancrer trop nettement dans une optique maternaliste⁷ étroite et problématique. C'est ainsi qu'un auteur comme Young a pu se situer assez résolument dans une reprise de la pensée relationnelle exploitant à l'occasion le concept d'autonomie qui en est dérivé⁸. La conception relationnelle de l'autonomie a ainsi gagné en portée⁹ en s'affranchissant de la focalisation excessive sur les relations dyadiques qui a pu, à un moment, caractériser sa déclinaison par les théories du *care* et en s'insérant, plus largement, dans le développement d'ontologies relationnelles, dont les enjeux débordent le seul cadre des théories du genre.

La liberté comme contrôle discursif

- 6 S'il y a une convergence entre la conception relationnelle de l'autonomie et la définition qu'en propose le néorépublicanisme, elle apparaît dès lors liée au fait que ces deux conceptions s'appuient sur une ontologie sociale visant le dépassement de l'alternative du holisme et de l'individualisme. La définition de la liberté comme non-domination ne recouvre en effet que la dimension politique d'une théorie compréhensive de la liberté, élaborée sur la base d'une ontologie sociale développée au travers d'une « méthodologie œcuménique »¹⁰. Dans *A Theory of Freedom*¹¹, Pettit renoue avec Hobbes et Kant en traitant parallèlement des questions du libre arbitre et de la liberté politique. Sa théorie vise à aborder la liberté dans toutes ses dimensions (action, sujet, personne,

⁶ Voir J. Nedelsky, articles cités.

⁷ Les féministes maternalistes rejettent la notion libérale du citoyen comme porteur individuel de droits garantis par l'État. Une telle notion se limite selon elles à une conception masculine de la personne comme être indépendant poursuivant ses intérêts économiques. Rejetant toute conception contractualiste de la citoyenneté, elles partent de la supériorité morale de la famille. Le privé apparaît dans ce cadre comme site de la moralité et source d'un modèle de l'exercice de la citoyenneté. Une grande partie de l'argument maternaliste puise son inspiration, comme on l'a souligné, dans la théorie psychanalytique de la relation d'objet de Chodorow et dans la théorie du développement moral de Gilligan qui distingue une morale masculine axée sur la justice et une morale féminine axée sur les valeurs et vertus plus concrètes liées à la sollicitude. Voir, pour un bon exposé du point de vue maternaliste, S. Ruddick, « Maternal thinking as a feminist standpoint », *The Feminist Standpoint Theory Reader*, S. Harding (dir.), New York, Routledge, 2004, p. 161-167. Il faut noter que le maternalisme a fait l'objet de critiques virulentes de la part des féministes, qui ont pu en pointer la dimension régressive, notamment en entreprenant, pour contrer les thèses maternalistes, de développer un féminisme néorépublicain attentif à maintenir résolument une frontière entre public et privé. Voir M. Dietz, « Tout est dans le contexte : féminisme et théories de la citoyenneté », *Genre et politique*, Paris, Gallimard, 2000, p. 122-166.

⁸ Voir en particulier I. M. Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton NJ, University Press, 1990. Voir également les beaux textes dans lesquels Young a dessiné les contours d'une phénoménologie de l'expérience féminine, de son rapport notamment au corps : *On Female Body Experience. « Throwing like a Girl » and Other Essays*, Oxford, University Press, 2005.

⁹ L'ouvrage de référence sur ce point reste le livre dirigé par N. Stoljar et C. Mackenzie, *Relational Autonomy. Feminist Perspectives on Autonomy, Agency and the Social Self*, Oxford, University Press, 2000, qui dégage les directions multiples dans lesquelles se sont engagées les conceptions relationnelles de l'autonomie.

¹⁰ La méthodologie adoptée par Pettit est une méthodologie pluraliste qui accorde sa place tout autant au fonctionnalisme qu'au choix rationnel. Les gens pensent et agissent le plus souvent selon un modèle interprétatif, mais ils peuvent être amenés à réfléchir de façon plus égoïste et à ajuster leur comportement si un signal se déclenche, autrement dit s'il existe un indice que leur mode d'action menace suffisamment leurs intérêts et objectifs. Le choix rationnel a ainsi sa place en tant que déterminant virtuel du comportement humain. Voir P. Pettit, *Penser en société*, trad. A. Bouvier, B. Guillaume, P. Livet et A. Ogien, Paris, PUF, 2004, p. 43-77.

¹¹ P. Pettit, *A Theory of Freedom. From Psychology to the Politics of Agency*, Oxford, University Press, 2001.

collectif) tout en rendant compte du primat accordé à la catégorie de la responsabilité¹². Pettit procède ainsi à une comparaison de trois déclinaisons de la notion de liberté : comme contrôle rationnel, comme contrôle de la volonté et comme contrôle discursif. L'enjeu de la comparaison est de révéler les lacunes des deux premières conceptions et le caractère supérieur d'un point de vue théorique de la troisième.

- 7 La limite de la notion de contrôle rationnel vient de ce qu'elle ne rend pas compte de l'aptitude à la responsabilité. Pour agir librement, il ne suffit pas de se conduire comme un agent intentionnel et rationnel¹³ dans la mesure où le contrôle rationnel est tout à fait compatible avec l'idée de coercition hostile. La liberté personnelle suppose certes un contrôle, mais il serait réducteur d'y voir un contrôle simplement rationnel des relations intersubjectives. De même que le contrôle rationnel est condition nécessaire mais insuffisante de la liberté, la notion de contrôle des volitions rencontre des limites, sur des points quasi similaires : elle ne suffit pas à définir une action libre, car elle va de pair avec la possibilité de l'absence de critères de responsabilité. De ce point de vue, Pettit s'écarte de Harry G. Frankfurt¹⁴ qui articule la liberté aux catégories de propriété et d'appropriation des actions accomplies : un agent peut identifier une action comme sienne à condition qu'il ait une volition de second ordre de l'accomplir. Le contrôle de la volonté requiert ainsi le plein exercice des capacités à former des volitions de second ordre. La faille principale de la théorie du contrôle volitif¹⁵ tient à son incapacité à rendre compte de ce qui est requis pour qu'un

12 La catégorie de la responsabilité est privilégiée parce qu'elle est jugée plus englobante que celle d'indétermination et de propriété lorsqu'il s'agit de synthétiser tous les aspects de la liberté. Elle permet en outre de comprendre pourquoi la notion de liberté engage des réponses émotionnelles comme le ressentiment ou la gratitude.

13 Pettit discute les thèses de Davidson qui défend l'articulation entre liberté et contrôle intentionnel. Voir D. Davidson, *Essays on Actions and Events*, Oxford, University Press, 1980.

14 Voir H. G. Frankfurt, *The Importance of What We Care About*, Cambridge, University Press, 1999, et l'article « Freedom of the will and the concept of a person », *The Journal of Philosophy*, 68/1, janvier 1971, p. 5-20, où est énoncée la thèse selon laquelle la volonté est libre si elle peut déterminer quel désir de premier ordre sera l'objet de sa volonté.

15 Pour mieux saisir l'originalité et la spécificité de la critique de Pettit, il faut rappeler que la perspective de Frankfurt s'inscrit dans le cadre des modèles structuraux de l'autonomie, perspective autour de laquelle se sont cristallisés des débats majeurs sur l'autonomie au cours des trente dernières années (voir pour un bilan provisoire de ces débats, J. Christman, « Constructing the inner citadel : recent work on autonomy », *Ethics*, 99, 1988, p. 109-124). Tout en restant dans le cadre d'un modèle structural, on a pu s'interroger sur ce qui garantit l'autonomie des désirs de second ordre (c'est l'objection majeure de la régression) mais aussi pointer le fait que les théories hiérarchiques tendent à évacuer la question du conditionnement social des désirs d'ordre supérieur : c'est ce que fait M. Friedman qui préfère l'optique de l'intégration à la perspective hiérarchique (« Autonomy and the split-level self », *Southern Journal of Philosophy*, 24, 1986, p. 19-35). L'approche de Friedman n'échappe pourtant pas aux objections adressées à Frankfurt par Christman depuis un modèle historique de l'autonomie, lequel stipule qu'une personne est autonome par rapport aux valeurs et désirs d'ordre supérieur à condition de pouvoir accepter le processus historique de leur formation dans le cas où ce dernier serait conscient : une personne P sera autonome par rapport à un désir D si elle n'a pas résisté à sa formation et si le manque de résistance au processus de formation n'est pas lié à des facteurs inhibant le développement de la réflexion critique. Le modèle historique paraît plus satisfaisant, car il est plus à même de prendre en compte les problèmes associés à l'hétéronomie des préférences ; mais la déclinaison qu'en propose Christman n'est pas sans poser des difficultés. L'autonomie tend, dans ce cadre, à être posée comme équivalente à une transparence à soi problématique et le modèle de Christman rend difficilement compte des effets d'une forte intériorisation des normes qui pourrait inhiber la prise de conscience des processus sociaux conditionnant la formation des valeurs, normes et désirs (voir J. Christman, « Autonomy and personal history », *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 21/1, 1991, p. 1-24). Les conceptions relationnelles s'inscrivent ainsi dans un écart tant par rapport aux modèles structuraux qu'aux modèles historiques dont

agent soit impliqué en tant qu'acteur dans ce qu'il fait et dit. Car si je peux adopter une posture de témoin indifférent à l'égard de mes volontés de premier ordre, qu'est-ce qui m'empêche de redoubler cette attitude en ce qui concerne les volontés de second ordre ? Les ressorts de la motivation restent ici très obscurs. On peut répondre que deux conditions sont nécessaires pour qualifier une volonté comme volonté de second ordre : qu'elle soit un désir portant sur un désir d'ordre inférieur, et qu'elle fasse l'objet d'une approbation. Mais, alors, il manque précisément une analyse de ce que recouvre cette approbation et de ce qui l'explique. En outre, la notion de contrôle de la volonté, si elle rend mieux compte de la notion de liberté subjective, est tout aussi compatible que le contrôle rationnel avec certaines formes de coercition¹⁶.

- 8 Seule la notion de contrôle discursif apparaît comme pleinement satisfaisante. Elle est radicalement incompatible avec toute contrainte hostile¹⁷ et implique que le sujet se reconnaisse comme auteur de ses actes, ne soit ni faible ni évasif. Ce sont les relations discursives qui permettent de rendre compte de la manière dont un individu se voit accorder le statut d'agent libre. Pettit introduit ainsi une démarcation nette entre interaction discursive et interaction stratégique, distinguant par là même les relations favorisant les influences discursives mutuelles et celles qui les obèrent. C'est l'accès aux interactions discursives, conditionné par des capacités argumentatives et sociales, qui donne à un agent le statut d'une personne libre. Le contrôle discursif recouvre la capacité à développer un discours argumenté, mais il a aussi une dimension relationnelle forte dans la mesure où il suppose l'insertion dans des groupes et des cercles sociaux divers. La notion de contrôle discursif semble rendre pleinement compte de toutes les dimensions de l'aptitude à la responsabilité et constitue dès lors le principe ordonnateur de cette théorie compréhensive de la liberté, adossée à une approche de l'ontologie sociale qui vise à définir une perspective individualiste-holiste en dépassant le double écueil du collectivisme et de l'atomisme social¹⁸. En un sens, elle implique un élargissement de l'idéal

la déclinaison principale proposée par Christman occulte la dimension oppressive de certains processus de socialisation.

¹⁶ Voir P. Pettit, *A Theory of Freedom*, p. 61-62.

¹⁷ Pettit distingue contrainte hostile et contrainte amicale. La contrainte amicale peut intervenir lorsqu'une personne, de peur de perdre de vue ses propres intérêts, donne à une autre le droit d'exercer une certaine forme de coercition. On pense à Ulysse demandant à ses marins de le lier au mât pour l'empêcher de céder au chant des sirènes. Celui qui exerce la contrainte peut le faire d'une manière compatible avec le contrôle discursif à condition d'avoir en vue les intérêts reconnaissables de la personne soumise à la coercition.

¹⁸ P. Pettit, *The Common Mind*, Oxford, University Press, 1993. La démarche de Pettit est individualiste au sens où elle est anti-collectiviste : la compréhension intentionnelle sur laquelle nous appuyons notre vie sociale est fondamentalement valide. Les régularités structurales ne dominent pas plus les régularités familières associées à la compréhension ordinaires de soi qu'elles ne les débordent. Les individus sont des centres intentionnels relativement autonomes. Mais individualisme n'est pas synonyme d'atomisme social. De ce point de vue, il est paradoxalement possible de combiner l'individualisme avec une certaine forme de holisme et d'anti-singularisme (lequel implique la reconnaissance d'une réalité des sujets collectifs). Le holisme social est une doctrine portant sur la dépendance non causale des personnes en interaction les unes avec les autres en ce qui concerne la possession de la capacité de penser ou la possession de quelque capacité distinctive de ce genre. L'établissement de la position holiste s'appuie sur les arguments suivants : être capable de penser implique de pouvoir utiliser volontairement des signes pour représenter la façon dont les choses sont, selon ce que croit le sujet ; penser est l'activité qui consiste à tenter de s'assurer que les croyances que l'on forme sont susceptibles d'être vraies ; les personnes individuelles n'ont la capacité de penser que dans la mesure où elles en viennent à partager des dispositions pour la signification avec les autres ; les agents sont irréductiblement autonomes mais ils ne peuvent exercer leur capacité de penser que sur la base d'interactions avec les autres (voir P. Pettit, *Penser en société*, p. 99-128).

politique de la non-domination, car elle va de pair avec le fait qu'il ne suffit pas de protéger les citoyens contre la domination : il importe plus positivement de garantir l'accès au contrôle et à l'échange discursif en immunisant ce dernier contre toute interférence hostile et en assurant l'accès aux capacités nécessaires à l'interaction discursive (capacités de discourir et raisonner, capacité relationnelle ou capacité d'entretenir des relations amicales-discursives).

Vulnérabilité, rationalité pratique et réciprocité : limites de la notion de contrôle discursif

- 9 La richesse de la théorie de la liberté déployée par Pettit et de la définition de l'autonomie qu'elle recèle tient avant tout à son socle ontologique qui recouvre une tentative de dépassement des modèles strictement atomistes de l'autonomie individuelle. Ce qui est introduit, c'est la dimension intersubjective de toute pensée humaine et, au-delà, de tout processus de subjectivation. Est ainsi reconnue la dimension constitutive de l'interdépendance. De ce point de vue, le rapprochement avec la notion d'autonomie relationnelle s'impose certes, mais il risque cependant de se révéler superficiel et trompeur dans la mesure où la perspective de Pettit reste fondamentalement dépendante d'une conception étroite et abstraite de la rationalité pratique. Ni la dimension temporelle du développement de cette rationalité ni sa dimension affective ne sont pleinement prises en compte. Par conséquent, à Maynor qui voit dans la prise en compte de la vulnérabilité humaine l'un des traits distinctifs de la perspective néorépublicaine, et notamment l'une des raisons de sa supériorité sur les approches libérales, on pourrait être tenté d'objecter que la théorie de la liberté développée par Pettit est bien en deçà de la version néo-aristotélicienne du libéralisme qui, elle, a le mérite de prendre en compte le fait de la dépendance, sur la base d'un authentique élargissement de la définition de la rationalité. De fait, Martha Nussbaum voit dans la prise en compte de la vulnérabilité le principal critère de démarcation entre la déclinaison aristotélicienne du libéralisme et ses déclinaisons kantienne ou rawlsienne¹⁹. La démarche de Nussbaum, nourrie par une reprise et une réappropriation de la riche thématique aristotélicienne de la fragilité de la vie bonne²⁰, développe l'approche des capacités initialement définie par Amartya Sen²¹ pour la

¹⁹ En identifiant dans les capacités les sources de principes constitutionnels des sociétés libérales, Nussbaum montre que la déclinaison aristotélicienne du libéralisme est attractive pour les féministes en ce qu'elle valorise la rationalité des émotions et évite l'opposition entre autonomie personnelle et appartenance, fournissant un point d'appui aux critiques des modèles d'épanouissement individuel qui valorisent l'autosuffisance (M. Nussbaum, « Aristote, le féminisme et les conditions du développement humain », *Repenser le politique, l'apport du féminisme*, F. Collin et P. Deutscher (dir.), Paris, Campagne Première, 2005, p. 183-197). La démarche de Nussbaum tente de combiner le système aristotélicien à une conception libérale des droits fondamentaux afin de faire déboucher l'approche des capacités sur une ouverture du féminisme aux enjeux généraux du fonctionnement humain, en l'élargissant, au-delà des questions de *genre*, en un système plus vaste de dénonciation des inégalités. Voir M. Nussbaum, *Women and Human Development*, Cambridge, University Press, 2000, et pour une approche synthétique, « The future of feminist liberalism », *The Subject of Care : Feminist Perspectives on Dependency*, E. Feder Kittay (dir.), Lanham, Rowman and Littlefield, 2003, p. 186 et suiv.

²⁰ M. Nussbaum, *The Fragility of Goodness. Luck and Ethics in Greek Tragedy and Philosophy*, Cambridge, University Press, 1986 : le livre confronte notamment deux tendances de l'éthique grecque, l'une qui fait dépendre le bonheur de notre maîtrise de la pensée (stoïciens, Platon), l'autre qui, reconnaissant la signification éthique de la contingence et la vulnérabilité de la vie bonne aux forces extérieures, identifie dans le corps le siège de tout accomplissement et accorde toute sa place aux conditions matérielles du bien-vivre.

²¹ L'approche des capacités a sa source dans une critique de l'économie du bien-être et

mettre au service d'un élargissement du féminisme au-delà des questions de genre et d'une critique des théories contemporaines contractualistes de la justice, notamment dans leur version rawlsienne. Les théories classiques du contrat ont présupposé que les agents étaient des hommes égaux, aptes à une activité productive. Les femmes, les enfants, les personnes âgées n'avaient initialement pas le statut d'agents du contrat. Cette exclusion a été corrigée par les théories contemporaines qui continuent pourtant à évincer de la participation au pacte les personnes handicapées. Nussbaum conteste cette éviction en posant les bases d'une critique des considérations (qu'elles soient humiennes ou rawlsiennes) sur le contexte de la justice défini par la précarité, la rareté des ressources ainsi que l'égalité des individus. Corrélativement elle dissocie la justice de la référence à la coopération mutuelle. L'enjeu est d'enrichir la théorie de la justice par la prise en compte de la situation des personnes affectées de handicaps mais aussi, plus largement, d'intégrer une continuité entre le cas de ces personnes et celui des individus dits « normaux », afin de prendre en compte la fragilité et l'interdépendance des êtres humains, occultées par les versions rawlsienne et kantienne du libéralisme. Le refus rawlsien de prendre en compte le cas des handicaps durables dans le cadre de la position originelle tient à un attachement excessif à l'idée contractualiste de coopération mutuelle²². Étant donné l'étroitesse de la rationalité des participants à la position originelle, le traitement du handicap ne peut être que différé, le risque étant, à partir du moment où il ne relève plus de la justice de la structure de base de la société, qu'il ne devienne qu'une affaire de charité. L'héritage kantien, recouvrant l'association de la dignité humaine à une conception de la personne en rupture avec l'animalité, constitue une source de difficultés supplémentaires : le noyau de la personnalité résidant dans l'autonomie, sont occultées les dimensions matérielle, temporelle, émotionnelle et animale de la rationalité. En articulant à la notion kantienne

de ses aspects utilitaristes. Elle vise une refonte de la notion d'égalité, qu'il s'agit de penser non seulement en termes de biens, de revenus ou de ressources mais aussi en termes de liberté en prenant authentiquement en compte la diversité des individus et les facteurs qui conditionnent et favorisent ou inhibent la conversion des ressources ou biens premiers en libertés ou capacités. On ne doit pas juger de l'égalité en fonction des biens premiers dont disposent les individus mais en fonction de leur liberté de choisir une vie qu'ils valorisent. C'est cette liberté effective que l'on appelle la « capacité » de l'individu d'accomplir divers ensembles de fonctionnements. L'âge, le handicap, une vulnérabilité particulière à la maladie peuvent compliquer la conversion des biens premiers en capacités de base. La démarche de Sen est proche de celle de Rawls mais tient sa spécificité de l'intégration des variations interpersonnelles dans la conversion des biens premiers et des ressources en capacités. Déplacer le regard des ressources vers les choix réels auxquels l'individu est confronté, tel est le sens de la démarche de Sen, structurée par le couple capacités-fonctionnements. Les fonctionnements vont du plus élémentaire (avoir de quoi manger, être en bonne santé) au plus complexe (être heureux, participer à la vie de la communauté). Ils constituent le bien-être et la capacité représente la liberté d'accomplir ceux qui sont accessibles à une personne, mais elle peut aussi constituer directement un niveau de bien-être accompli (agir librement peut être un élément constitutif du bien-être). Sans négliger le fait que liberté et bien-être peuvent parfois évoluer en sens inverse, Sen refuse de les faire jouer l'un contre l'autre et récuse toute idée de tension entre égalité et liberté. Se joue ainsi une nouvelle compréhension de la notion de pauvreté qui ne peut plus être définie en termes de faible utilité, de manque de ressources ou par référence à un seuil de revenus. Le concept pertinent n'est plus la faiblesse du revenu mais son inadéquation qui intègre le problème de la conversion des ressources et le fait que la relation entre revenu et capacité est influencée par l'âge, la situation géographique, l'environnement épidémiologique ainsi que par les handicaps et les schèmes sociaux de consommation propres à chaque société : voir A. Sen, *Repenser l'inégalité*, trad. P. Chemla, Paris, Seuil, 2000, et *Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*, trad. M. Bessières, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 89.

²² M. Nussbaum, *Frontiers of Justice. Disability, Nationality and Species Membership*, Cambridge, Belknap Press, 2006, p. 107 et suiv.

de personne sa conception de l'égalité, Rawls ne peut que développer une conception étroite de la réciprocité.

- 10 Le système aristotélicien constitue donc l'instrument théorique d'une critique systématique de la conception de la rationalité pratique présumée par les théories contemporaines de la justice, en ce que la pensée d'Aristote est interprétée à la fois comme un examen exhaustif des systèmes de répartition permettant de pourvoir aux besoins élémentaires du fonctionnement humain²³ et comme la source d'une analyse *normative objective* des fonctionnements humains, compatible avec un respect de la relativité culturelle²⁴ : établissant un inventaire des fonctions humaines tout en décrivant la manière dont elles doivent être accomplies pour être authentiquement humaines, la perspective aristotélicienne dégage les traits propres à la structure de toute vie humaine, mortelle, incarnée et donc caractérisée par la vulnérabilité et la dépendance qui s'expriment par des besoins élémentaires dont on peut dresser une liste²⁵. Sur la base de cette lecture d'Aristote, Nussbaum dégage l'élimination des formes extrêmes de dépendance qui caractérisent le libéralisme contemporain et l'appauvrissement de la notion de réciprocité qui en découle. Certes elle a surtout en vue les théories libérales contemporaines de la justice et on pourrait nous faire remarquer ici que Pettit s'écarte radicalement du contractualisme en suggérant par là qu'il échappe nécessairement à la critique développée par le libéralisme aristotélicien. Mais elle précise aussi, on ne peut plus clairement, que sa critique atteint également Habermas dont Pettit est singulièrement proche lorsqu'il définit la notion de contrôle discursif, et ce même s'il ne s'aligne pas entièrement sur la défense de modèles rationalistes standards de la délibération. C'est donc sans difficulté majeure que l'on peut étendre la critique de Nussbaum à la théorie néorépublicaine de l'autonomie comme contrôle discursif. À l'aune de la perspective développée par Nussbaum²⁶, on perçoit ainsi mieux à quel point est évacuée, dans la philosophie néorépublicaine, la considération des lieux auxquels est assignée la vulnérabilité comme le *corps* et l'*affectivité*. On perçoit, de manière plus générale, l'étranglement de la conception de la rationalité pratique à laquelle s'articule la notion de contrôle discursif.
- 11 Conséquemment, en dépit des promesses que pouvait contenir l'ontologie sociale qui le sous-tend, le néorépublicanisme demeure étrangement silencieux, au plan de la théorie politique, sur la cause fondamentale de la vulnérabilité humaine : la dépendance radicale envers un autre qui soit dispensateur de soin et de sollicitude et qui constitue, selon la psychologie du développement, le fondement des capacités futures de l'individu. L'élimination du corps et de l'affectivité, de même que celle du thème de la dépendance au profit d'une conception insuffisamment exploitée de l'interdépendance, nous renseigne sur la conception du sujet que Pettit met au fondement de la théorie politique : un sujet relationnel certes, mais un sujet avant tout formel et abstrait. Parallèlement, si la vulnérabilité apparaît comme une notion stratégique tant dans la

²³ M. Nussbaum, « Aristotelian social democracy », *Liberalism and the Good*, R. Douglas (dir.), New York, Routledge, 1990, p. 203 et suiv.

²⁴ M. Nussbaum, « Nature, function and capability. Aristotle on political distribution », *Oxford Studies in Ancient Philosophy*, J. Annas et R. H. Grimm (dir.), 1988, p. 145-184, et « Non relative virtues : an Aristotelian approach », *The Quality of Life*, M. Nussbaum et A. Sen (dir.), Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 242-270.

²⁵ M. Nussbaum dresse, à la différence de Sen, une liste des capacités de base : voir « Nature, function and capability », art. cité, et « Human functioning and social justice : in defense of Aristotelian essentialism », *Political Theory*, 20, 1992, p. 202-246.

²⁶ M. Nussbaum, *Frontiers of Justice. Disability, Nationality and Species Membership*, Cambridge, Belknap Press, 2006.

définition de l'idéal républicain de non-domination que dans la perspective d'un élargissement de la perspective néorépublicaine, sa définition demeure formelle et générale, finalement en deçà des exemples que Pettit convoque le plus souvent pour la décrire. Quand Pettit décrit les effets de la domination à laquelle sont sujets la femme battue ou le travailleur privé des garanties nécessaires pour protester contre ses conditions de travail sans risquer une augmentation de pression psychologique ou un licenciement, il se tient au plus près d'une description empirique de la vulnérabilité tout à fait convaincante : ces individus, écrit-il, « se trouvent dans une position qui les abaisse », ils peuvent être forcés à « se conduire de manière servile », ils ne peuvent « tenir tête »²⁷. Ce qui se trouve en jeu ici n'est pas simplement l'amoindrissement d'une capacité d'action, pas seulement non plus la dénégation évidente d'un intérêt, mais le sens qu'un individu a de lui-même. Ce que mettent en lumière les situations de vulnérabilité, c'est la dépendance dans laquelle nous nous trouvons *de facto* par rapport à autrui pour la préservation de notre intégrité psychologique et morale. Si la domination produit de la vulnérabilité, c'est, comme le remarque Pettit lui-même, parce qu'elle instille une culture de la passivité qui débouche sur la perte de toute confiance en soi.

Maximisation de la non-domination et réduction de la vulnérabilité : enjeux institutionnels et pratiques

- 12 Ces limitations se retrouvent à l'examen de la réponse politique que veut être le républicanisme au fait de la vulnérabilité. Là, force est de constater que le formalisme reprend le pas. Les garanties institutionnelles sont sans doute une condition nécessaire de la lutte contre la domination, mais constituent-elles réellement une réponse à la vulnérabilité ? Pettit ne donne pas réellement les moyens de comprendre comment un statut peut conférer une immunité aux individus, rétablir des capacités d'agir inhibées par la domination, et moins encore une identité mise à mal. Pettit semble ainsi surestimer le rôle des dispositifs constitutionnels généraux²⁸, lorsqu'il définit les remèdes à la vulnérabilité. Deux éléments sont à prendre en compte à ce niveau, qui interviennent comme des leviers institutionnels essentiels dans la réalisation de la non-domination et par conséquent dans la réduction de la vulnérabilité : le rôle de la contestation dans la démocratie républicaine et celui de la main intangible qui gouverne la distribution de l'estime.
- 13 Dans le prolongement de sa théorie de la liberté comme contrôle discursif, Pettit accorde un rôle important au modèle de la démocratie délibérative, qu'il renouvelle à partir de la notion de contestabilité en vue de dégager la spécificité du constitutionnalisme républicain. Le thème de la démocratie de contestation intervient pour montrer comment il est possible de conjurer le spectre de *l'imperium*, dans un cadre qui tend à repenser la légitimité de l'interventionnisme étatique à condition qu'il relève d'interférences

²⁷ P. Pettit, *Républicanisme*, chapitre 3, p. 111 et suiv.

²⁸ Il importe de préciser ici que par la référence à la généralité et à l'indifférenciation des dispositifs institutionnels nous ne faisons référence ni de près ni de loin aux objections de McMahon qui portent sur l'indétermination des politiques républicaines dérivées de l'idéal de non-domination. Cet auteur se penche sur les problèmes posés par la mise en œuvre du critère de l'absence d'arbitraire pour déterminer la légitimité d'une interférence. Voir C. McMahon, « The indeterminacy of republican policy », *Philosophy and Public Affairs*, 33, 2005, p. 67-93, et pour la réponse de P. Pettit, « The determinacy of republican policy : a reply to McMahon », *Philosophy and Public Affairs*, 34, 2006, p. 275-283.

non arbitraires. La notion de contestabilité permet à la fois une critique du contractualisme – auquel Pettit oppose, dans *The Common Mind*, une approche institutionnelle et conséquentialiste – et une critique du majoritarisme, grâce à laquelle la théorie de la liberté comme non-domination doit se démarquer à la fois du républicanisme « populiste » qui promeut un idéal de démocratie participative (Pettit s'oppose ici Hannah Arendt), et d'une optique d'inspiration communautarienne (Michael Sandel étant particulièrement visé). Au critère du consentement, il faut donc substituer celui de la contestabilité. Les individus et en particulier les minorités ethniques, culturelles ou sexuelles doivent disposer d'un pouvoir permanent de contester les décisions étatiques. Pettit est ainsi amené à distinguer deux modèles de démocratie : le modèle électoral et le modèle contestataire. En complétant le modèle de démocratie électorale, qui porte en lui les germes d'un majoritarisme potentiellement incontrôlé, par un modèle de démocratie contestataire, Pettit entend tempérer ces risques en repensant l'autonomie du peuple de façon modale ou contre-factuelle plutôt qu'historique. C'est le sens de la métaphore éditoriale qui traduit un mode bien spécifique de contrôle du peuple, lequel doit être en mesure d'influencer l'élaboration du texte *ex ante* (par le biais de consultations) et d'en contester le contenu *ex post* (par le biais de diverses procédures judiciaires, parlementaires et publiques d'appel).

- 14 Sur la base de la notion de contestabilité, Pettit élabore ainsi une nouvelle déclinaison du modèle délibératif axé sur la mise en place de forums dédiés au déploiement de la contestation. La notion de contestabilité constitue à ce titre un point d'articulation particulièrement intéressant entre la promotion de l'idéal républicain et la satisfaction d'exigences généralement associées au multiculturalisme ou aux politiques de la différence. Elle aurait pu permettre à Pettit d'apporter une réponse institutionnelle convaincante à la vulnérabilité particulière de groupes ethniques ou culturels minoritaires, qui risquent de se voir privés de voix dans le cadre des débats démocratiques, d'autant plus qu'une réflexion très concrète sur les conditions institutionnelles d'accès à la contestation pour certains groupes d'ordinaire « dominés » s'insère dans le cadre de cette articulation²⁹. Reste cependant que ces dispositifs institutionnels semblent insuffisants dès lors qu'ils ne s'accompagnent pas d'une réflexion sociologiquement informée sur les effets des différences de position sociale entre interlocuteurs ou sur les conséquences d'une inégale maîtrise, elle aussi socialement conditionnée, des codes sociaux. Les formes de reconnaissance qui apparaissent comme des prérequis de la délibération sont appréhendées dans une perspective sans doute trop étroite et restrictive car trop formelle et institutionnelle. De ce point de vue, ce qui nous semble manquer dans la théorie de la délibération de Pettit, c'est une confrontation directe avec la question, sans doute plus épineuse, des *conditions sociales* qui permettent, favorisent ou motivent l'entrée même dans l'échange. La notion de classe de vulnérabilité aurait pourtant pu amener Pettit à construire un concept différencié de vulnérabilité, qui permette de thématiser la place de certaines figures concrètes de la vulnérabilité : que l'on songe par exemple, dans le cadre délibératif, à la vulnérabilité linguistique³⁰. Mais

²⁹ Qu'on songe par exemple à la manière dont Pettit tend à admettre une politique qui se rapproche d'une politique de quotas, notamment en ce qui concerne les femmes traditionnellement moins présentes dans les institutions républicaines. Voir P. Pettit, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, trad. J. F. Spitz et P. Savidan, Paris, Gallimard, 2004, p. 252 et suiv.

³⁰ Sur ce point, voir notamment P. Ricœur qui en fait l'une des figures centrales de la fragilité humaine dans « Autonomie et vulnérabilité », *Le Juste II*, Paris, Esprit, 2001. Voir également les analyses de P. Bourdieu sur l'accès inégal des locuteurs au marché linguistique : *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.

pour lui donner un caractère pleinement opératoire, il aurait fallu problématiser et préciser davantage l'articulation de la notion de classe à celle de vulnérabilité en un sens plus général.

- 15 Faute d'une telle articulation, la tentative de Honohan de montrer que le modèle de la démocratie contestataire peut accueillir et intégrer l'élargissement du modèle délibératif promu par les théories de la démocratie « discursive » et de la démocratie « communicative »³¹ semble peu convaincante dès lors qu'elle ne s'appuie pas sur une approche plus différenciée des figures concrètes de la vulnérabilité. On sait que ces théories tentent toutes deux d'exhiber, pour les dépasser, les limites propres aux modèles rationalistes standards de la délibération, qu'ils soient d'inspiration habermassienne ou rawlsienne. Il s'agit dans les deux cas d'intégrer des formes de délibération « non standards » rendues nécessaires par la remise en question de la dichotomie tranchée entre raison et passion, et qui découlent des critiques adressées par les théoriciens de la différence au modèle délibératif. Ainsi doivent être dépassées les dichotomies rigides qui semblent jouer un rôle essentiel dans la définition du modèle délibératif : le dualisme raison/passion mais aussi les démarcations établies entre conversation ordinaire ou bavardage et délibération. Chez Young, la salutation³² précède l'offre de raisons que la rhétorique³³ accompagne et dont le récit fait partie, en ce qu'il compense les lacunes de l'argumentation dérivant d'une absence de prémisses partagées³⁴. On ne se prononcera pas ici sur la portée de ces démarches qui tentent de compléter l'argumentation par des modes de communication plus affectifs, incarnés et émotionnels. On se contentera de préciser qu'elle recouvre également une tentative de redéfinition des frontières établies entre civilité et incivilité pour éviter d'arrimer la délibération à une stratégie du consensus et ouvrir le modèle délibératif à l'intégration des diverses formes d'activisme politique qui auraient le statut de « correctifs » et interviendraient pour perturber le débat public lorsque celui-ci transgresse les normes associées au maintien de l'égalité. Les théories de la démocratie discursive et de la démocratie communicative sont amenées, dans la même logique, à mobiliser une conception plurielle et pluraliste de l'espace public, substituée à toutes les approches strictement unitaires, accusées d'occulter, notamment par l'affirmation d'une dichotomie rigide du public et du privé, nombre d'exclusions et d'inégalités. Il peut paraître tentant d'intégrer tous ces « correctifs » du modèle délibératif au modèle contestataire, mais une telle intégration ne pourra recouvrir qu'une vaine juxtaposition tant que

31 Voir J. Dryzek, *Deliberative Democracy and Beyond : Liberals, Critics and Contestations*, Oxford, University Press, 2002, et I. M. Young, *Inclusion and Democracy*, Oxford, University Press, 1999.

32 Le rôle accordé à la salutation met en valeur l'importance des modes de reconnaissance qui précèdent la délibération et conditionnent la motivation à délibérer.

33 La revalorisation du rôle de la rhétorique est liée au rejet de la dichotomie de la raison et de la passion. La rhétorique recouvre non la substitution du pathos à l'argumentation mais une manière intensément passionnée d'argumenter, condition de l'effectivité du principe de publicité au cœur du processus de la délibération. Elle permet en outre de situer des arguments universalistes en contexte et participe de la construction de la relation du conférencier à son auditoire. Enfin, son intervention permet de rendre compte de l'articulation entre réflexion rationnelle et jugements aux conséquences pragmatiques, en donnant notamment les fondements contextuels et motivationnels de choix entre propositions équivalentes d'un pur point de vue rationnel abstrait (I. M. Young, *Inclusion and Democracy*, p. 70).

34 Le récit peut intervenir lorsque les expériences sont trop différentes et les significations insuffisamment partagées. Intermédiaire entre expérience muette et inexprimable et argumentation politique, il est un remède à ce que l'on peut nommer le différend (J.-F. Lyotard, *Le Différend*, Paris, Minuit, 1983).

les prémisses de ce même modèle ne seront pas révisées et que fera défaut une véritable réflexion sur l'ensemble des conditions sociales qui pèsent sur l'engagement dans la délibération. La démocratie de contestation ne constituera une réponse probante au fait de la vulnérabilité qu'à la condition, paradoxale, de reconnaître en lui la source d'obstacles spécifiques à la participation et à la délibération.

- 16 Il se pourrait cependant que l'économie normative de l'estime qui s'élabore dans *Républicanisme* et *The Economy of Esteem* constitue une partie de la réponse au problème posé par les limites du modèle délibératif proposé par Pettit. L'un des enjeux normatifs de la mise au jour des mécanismes de distribution de l'estime sociale n'est-il pas, en effet, de favoriser l'intégration sociale par le biais de l'institution de normes qui récompensent les comportements « sociaux » ? De ce point de vue, la main intangible fonctionnerait comme un opérateur de civilité régulant de façon immanente la société civile et garantissant que les relations interpersonnelles ne deviennent pas, autant que possible, des facteurs de vulnérabilité. Le rôle protecteur de la main intangible s'atteste dans l'utilisation que Pettit fait de la notion dans *Républicanisme*, où elle est convoquée en réponse au problème de la corruption possible des gouvernements et de la dérive potentielle du pouvoir étatique en *imperium*³⁵. De ce point de vue, la main intangible, que Pettit définit déjà comme une « pression douce mais constante qu'exerce le désir d'obtenir la considération d'autrui »³⁶, apparaît comme un opérateur de stabilisation des institutions républicaines ; elle est liée médiatement à la problématique de la vulnérabilité. C'est principalement dans *The Economy of Esteem*³⁷, où elle est mobilisée pour rendre compte de la constitution des normes et de la distribution de l'estime sociale, que cette relation se précise dans la mesure où son fonctionnement est directement corrélé au problème de la civilité. Le besoin de civilité tient à la nécessité, en vue de la non-domination, de relayer les lois par des normes de sorte que la relation entre les citoyens et les institutions ne reste pas purement externe. En tant que comportements réguliers dont l'observation est facteur d'approbation ou de désapprobation, les normes doivent contribuer, aux côtés des lois, à l'effectivité de la non-domination, notamment dans sa dimension réciproque pour reprendre la terminologie de Maynor³⁸. L'insistance sur la notion de civilité a plusieurs enjeux. Elle permet d'abord de tempérer la version constitutionnaliste du républicanisme dont Pettit a pu paraître dessiner les contours. Mais elle permet aussi de montrer que l'importance accordée au rôle de l'État dans la prévention de la domination ne conduit pas Pettit à promouvoir un État omniprésent, le paradigme de la main « de fer » se substituant alors à celui de la main intangible. Reconnaître que la civilité peut, dans une large mesure, s'autoréguler, car elle inclut sa propre récompense dans la reconnaissance mutuelle des individus,

³⁵ P. Pettit, *Républicanisme*, chap. 7. Pour se prémunir contre cette corruption, on peut avoir recours à des sanctions qui prennent les agents comme des données et visent à influencer leurs choix en rendant certaines options moins attrayantes, soit positivement par des récompenses, soit négativement par des punitions, mais on peut aussi avoir recours à des filtres. Sanctions et filtres peuvent donner lieu à deux stratégies, l'une centrée sur les individus « déviants », l'autre sur les individus ayant tendance à se conformer aux règles. Pettit met en avant le caractère contre-productif de la stratégie centrée sur les « déviants », qui affecte l'enthousiasme des individus ayant tendance à se conformer à la règle, en leur renvoyant une image d'eux-mêmes peu flatteuse. Pettit prône ainsi une régulation alternative recouvrant une priorité des filtres sur les sanctions et une préférence accordée aux sanctions reposant sur des motivations « optimistes » comme le désir de reconnaissance et de considération.

³⁶ *Ibid.*, p. 301.

³⁷ G. Brennan et P. Pettit, *The economy of Esteem*, Oxford University Press, 2004.

³⁸ J. Maynor, *Republicanism in the Ancient World*, Londres, Polity Press, 2003.

revient à prendre acte de l'autonomie de la société civile et à indiquer qu'il serait contradictoire du point de vue du républicanisme de répondre au problème de la vulnérabilité par le seul biais de l'État³⁹. Ce dernier doit simplement favoriser la mise en place d'un cadre dans lequel la distribution de l'estime sociale serve le bien commun, ce qui implique essentiellement qu'il clarifie les normes et favorise la visibilité des comportements.

- 17 Le dispositif de la main intangible relève, on le sait, du volet normatif de ce que Pettit et Geoffrey Brennan ont identifié sous le nom d'économie de l'estime, dont il convient de préciser quelques-uns des postulats de base. Le premier est que les individus recherchent activement l'estime, qui est une ressource rare, d'un genre spécifique dans la mesure où elle n'est pas un bien associé à une action mais à une attitude. À ce titre l'estime présente une triple caractéristique : elle est évaluative, ce qui la distingue de l'amour et de l'affection ; comparative, ce qui la différencie de la reconnaissance ; et surtout directive, contrairement à l'admiration. C'est sans doute cette troisième propriété qui est la plus déterminante dans la mesure où elle donne lieu à la possibilité d'un usage normatif de l'économie de l'estime : la directivité renvoie à la dimension proactive de l'estime, au fait que les agents ajustent leur comportement dans le but d'accroître le degré d'estime dont ils bénéficient ou, au contraire, dans celui de diminuer la mésestime dont ils peuvent faire l'objet. Le second postulat de l'économie de l'estime est que cette dernière peut faire l'objet d'un échange réel : l'estime n'est pas simplement désirée, elle peut faire l'objet d'une demande et d'une distribution. Pour soutenir cette proposition, Pettit entreprend de résoudre un double paradoxe. La résolution du paradoxe téléologique, selon lequel la poursuite intentionnelle de certains biens pourrait bien être fondamentalement contre-productive⁴⁰, le conduit à montrer que l'estime fait le plus souvent l'objet d'une demande virtuelle. La demande n'est au fond active que dans de très rares cas, elle apparaît plutôt comme une sorte de contrôle virtuel sur notre conduite. Le caractère virtuel de la demande de l'estime va de pair avec sa permanence et sa force en ce que cette demande est toujours là, bien qu'en retrait, et façonne notre vie sociale dans son intégralité. Le désir d'estime n'expliquera ainsi pas nécessairement l'apparition de certaines conduites mais pourra en revanche expliquer leur résilience. De même que la demande d'estime ne peut être conçue sous un angle strictement volontariste, l'idée même d'une offre apparaît à première vue incohérente ; c'est le second paradoxe. À moins que l'on considère que l'offre d'estime ne porte pas sur l'attitude d'estime elle-même, mais soit médiatisée par ce que Pettit nomme des « services d'estime ». Ces services, qui peuvent être de l'ordre de l'attention, du témoignage et de l'association, fonctionnent à la fois comme des attestations et des vecteurs qui désignent celui qui en bénéficie comme digne d'estime.
- 18 En soulignant que le désir d'estime influe sur les comportements individuels, en insistant sur le fait que l'estime peut être intrinsèquement attractive, Pettit semble poser, en lien avec son ontologie sociale relationnelle, les bases d'une compréhension plus substantielle de la vulnérabilité. Affirmer que le désir d'estime et inversement la crainte de la mésestime sont des déterminants puissants de l'action revient en effet à admettre l'importance du jugement d'autrui pour la préservation de l'identité sociale, sinon psychologique, et aurait

³⁹ La vulnérabilité ne peut justifier une réponse paternaliste dans le cadre républicain, raison pour laquelle ce dernier peut sembler plus séduisant que les politiques directement inspirées des éthiques du *care*, nous y reviendrons.

⁴⁰ Voir J. Elster, *Le laboureur et ses enfants*, Paris, Minuit, 1987 ; Pettit s'en inspire très largement en ce qui concerne l'élaboration du paradoxe téléologique.

pu conduire Pettit à s'interroger, dans le volet normatif de sa réflexion, sur le caractère éventuellement constituant, ou inversement destructeur, de certaines attitudes et normes sociales. Cette piste est évidemment suggérée et elle est à mettre au crédit de l'optique néorépublicaine. Toutefois, en raison de la façon même dont est posé le problème de l'estime, force est de constater qu'elle est finalement négligée au profit d'une réflexion sur le rôle organisateur que remplissent, au niveau collectif, les normes sociales et la distribution de l'estime dont elles découlent. Ce qui intéresse Pettit, comme le suggère l'idée même d'une économie de l'estime, semble moins être l'effet de relations sociales chargées affectivement sur l'identité des agents et leur puissance d'agir – ce lieu médian où se manifeste la vulnérabilité dans ses formes psychologiques et sociales – que la façon dont, au niveau collectif, émergent des structures (involontaires) de comportements et de relations. Si les deux niveaux sont évidemment liés, il est notable que la focale se porte quasi exclusivement sur le second, comme si la problématique de la civilité relevait finalement davantage d'une problématique du contrôle social que d'une problématique de l'autonomie individuelle.

- 19 Ce constat nous amène à soulever deux difficultés que présente le concept de main intangible, qui tendent à relativiser son importance dans l'élaboration d'une politique néorépublicaine de la vulnérabilité et qui permettent d'en souligner les limites. La première concerne le *conformisme normatif* impliqué par la notion de main intangible, et qui doit selon Pettit servir de point d'appui aux politiques institutionnelles. On pourrait s'interroger sur la dimension fondamentalement circulaire des rapports entre ces mêmes politiques et les dispositions collectives ; mais pour ce qui nous concerne, c'est principalement la tension entre ce conformisme normatif et l'idéal d'une démocratie de contestation qui semble poser problème. Une seconde difficulté de l'approche de Pettit tient à l'absence de réflexion sur les problèmes posés par l'accès aux services d'estime dans un contexte concurrentiel. Suffit-il de mettre l'accent sur une politique adaptée de publicité visant les perturbations de la main intangible si ne sont pas pris en compte les effets des inégalités de positions sociales sur le déploiement des processus de l'économie de l'estime ? On peut en douter, et cela nous amène à une dernière remarque. Il se pourrait que ce qui fasse défaut dans l'édifice néorépublicain, et rende compte de l'insuffisance des réponses institutionnelles au problème de la vulnérabilité, ce soit une réflexion sociologiquement moins pauvre sur les processus sociaux de vulnérabilisation et les formes concrètes que peut revêtir la domination. Le problème de la distribution de l'estime sociale aurait pu être l'occasion d'un tel traitement, mais parce que l'analyse reste à dessein abstraite, la question des conditions sociologiques de sa distribution n'est pas soulevée, pas plus que n'est abordée celle de ses effets psychologiques. De ce point de vue, il est intéressant de voir comment le rapport entre estime sociale et estime de soi se trouve rapidement évacué dans *The Economy of Esteem*.
- 20 À cet égard, la théorie néorépublicaine reste encore très en deçà, par sa perspective normative et abstraite, de la théorie critique, qui semble mieux à même, notamment en raison de ses présupposés méthodologiques, de situer le lieu, de déterminer les formes, et de dégager les enjeux relatifs à la vulnérabilité sociale. C'est ce qui ressort de l'article coécrit par Axel Honneth et Joel Anderson, « *Autonomy, vulnerability, recognition and justice* »⁴¹. Les auteurs tentent d'y

⁴¹ A. Honneth et J. Anderson, « *Autonomy, vulnerability, recognition and justice* », *Autonomy and the Challenges to Liberalism*, J. Anderson et J. Christman (dir.), Cambridge, University Press, 2005.

montrer en quoi la prise en compte de la vulnérabilité et des problèmes qu'elle induit pour le développement de l'autonomie ne peut s'opérer que dans une théorie de la reconnaissance qui prenne acte des menaces multiples auxquelles est exposée l'autonomie individuelle en raison de sa dimension relationnelle. Cette démarche, qui constitue un argument contre toute réduction de la justice sociale à une question de justice distributive, est avant tout dirigée contre le libéralisme et la conception individualiste de l'autonomie qui le sous-tend. Mais la critique de Honneth et Anderson atteint aussi le républicanisme, en l'occurrence la théorie de l'estime sociale de Pettit. À l'aune de la théorie honnethienne de la reconnaissance, qui souligne avec force la dépendance du rapport de soi à soi à l'égard de certaines formes de relations interpersonnelles et sociales, apparaissent les insuffisances d'une approche de la question de l'estime dans les termes abstraits et horizontaux de l'économie.

- 21 On sait que la catégorie de la vulnérabilité est centrale dans le cadre habermassien de l'éthique de la discussion. La moralité elle-même s'y laisse comprendre comme une disposition protectrice qui compense une vulnérabilité structurellement inscrite dans les formes de vie socioculturelles. Les êtres humains sont vulnérables en ce qu'ils sont individués par la seule voie de la socialisation : « La personne, souligne Habermas, ne forme un centre intérieur que dans la mesure où elle s'aliène en même temps à des relations interpersonnelles mises sur pied communicationnellement », ce qui « explique une mise en péril presque constitutionnelle et une faiblesse chronique de l'identité qui préexiste même à l'intégrité manifeste de l'intégrité du corps et de la vie »⁴². En ce qu'elles sont taillées à la mesure de la vulnérabilité d'êtres vivants individués par socialisation, les morales doivent toujours à la fois faire valoir l'inviolabilité des individus en exigeant l'égal respect de la dignité de tout un chacun et protéger les rapports intersubjectifs de reconnaissance réciproque par lesquels les individus se maintiennent comme membres d'une communauté. Mais le statut, même central, accordé par Habermas à la vulnérabilité, souffre, selon Honneth, de la réduction linguistique de l'agir communicationnel, car elle est toujours rapportée au fait que l'individuation dépend d'une interaction médiatisée par le langage. C'est pourquoi il a mis en avant la nécessité d'élargir la notion d'agir communicationnel afin que soient pris en compte ses aspects non langagiers. On tient là l'un des points d'appui du développement de la théorie des luttes pour la reconnaissance⁴³. C'est dans le sillage du développement de cette dernière ainsi que dans la continuité de la conception décentrée de l'autonomie qui en dépend⁴⁴, que Honneth montre en quoi il est possible de

⁴² J. Habermas, *De l'éthique de la discussion*, trad. M. Hunyadi, Paris, Flammarion, 1992, p. 2 ; plus largement voir p. 19-23.

⁴³ Rappelons l'orientation générale de *La lutte pour la reconnaissance*, trad. P. Rusch, Paris, Cerf, 2002 : A. Honneth, relativisant le moment langagier, fait ressortir la manière dont l'interaction ne présuppose pas uniquement l'accord formulé, mais surtout le besoin de reconnaissance, forme première de la constitution intersubjective de l'individualité : la grammaire morale des conflits sociaux suppose un élargissement du paradigme communicationnel vers des formes communicationnelles non langagières. Honneth distingue, s'inspirant en cela de Hegel, trois formes de reconnaissance : la première sphère de reconnaissance est celle de l'intimité, le vecteur en étant l'amour qui conditionne la confiance en soi ; le deuxième type de reconnaissance a pour objet la valeur égale des personnes et son vecteur est le droit, conditionnant le respect de soi ; la contribution sociale fait l'objet de la troisième forme, dont le vecteur est le travail, sans lequel l'estime de soi n'est pas concevable.

⁴⁴ Voir A. Honneth, « Dezentrierte Autonomie. Moralphilosophische Konsequenzen aus der Subjektkritik », *Das Andere der Gerechtigkeit*, Francfort, Suhrkamp, 2000, p. 237-254. Honneth part du constat d'une mise en crise du sujet humain liée à l'émergence de la psychanalyse et du structuralisme linguistique. Cette crise rend nécessaire le développement d'une conception intersubjective du sujet. On peut maintenir le concept

dépasser les limites de l'articulation libérale de l'autonomie et de la vulnérabilité. L'optique libérale, en comprenant l'autonomie de manière trop individualiste⁴⁵, sous-estime certaines menaces qui guettent l'autonomie. L'enjeu pour Honneth est de contester les conceptions de la justice sociale axée sur la promotion de la liberté négative. Il s'agit pour ce faire de repenser l'autonomie dans un cadre intersubjectiviste en articulant l'agir communicationnel non pas à une théorie de la discussion, comme c'est également le cas, on l'a vu, chez Pettit, mais à une théorie de la reconnaissance. Honneth retrouve ainsi sa théorie tripartite de la reconnaissance, en montrant en quoi l'accès à l'autonomie dépend de relations affectives qui conditionnent la confiance en soi, de relations légales qui assurent le respect de soi et de réseaux de solidarités qui permettent de développer une certaine estime de soi : sur ce dernier point, Honneth met ainsi l'accent sur une conception sémantique de la vulnérabilité, la détermination de la valeur et de la signification d'une activité dépendant d'un horizon intersubjectif qu'on peut qualifier d'espace de raisons (comme John MacDowell), d'horizon de signification (comme Charles Taylor), de régime de vérité (c'est le cas de Michel Foucault) ou de contexte socioculturel d'interprétation des besoins (on pense à Nancy Fraser). Peu importe au fond la manière dont on le qualifie plus spécifiquement, l'essentiel est de percevoir en quoi l'autonomie dépend de l'insertion dans un champ symbolico-sémantique. Honneth nous fait ainsi percevoir l'inadéquation du langage libéral-juridique lorsqu'il s'agit d'embrasser pleinement la vulnérabilité humaine. Si Pettit échappe quant à lui à cette ultime objection, force est de reconnaître que le formalisme avec lequel il aborde la question de l'estime l'empêche tout autant de prendre la mesure de ce qui se joue, psychologiquement et moralement, dans la distribution de l'estime. En définitive, pour conclure sur les politiques institutionnelles qui sont proposées par Pettit en vue d'une réduction de la non-domination, on peut d'une part nourrir quelques doutes à l'égard de la fécondité du modèle délibératif proposé par Pettit lorsqu'il s'agit de penser les mécanismes de réduction de la vulnérabilité aux interférences arbitraires. Ces doutes ne sont pas tempérés, d'autre part, par la prise en compte du dispositif de la main intangible dont on vient d'entreapercevoir certaines limites. *In fine*, on pourrait donc se demander si la déclinaison par Pettit du modèle délibératif ne recouvre pas l'idéal d'une république de sujets invulnérables, finalement dépolitisée⁴⁶, dans laquelle les citoyens pourraient déployer une autonomie définie d'une manière qui s'avère close. Une fois réalisé l'idéal de non-domination en effet, si l'on maintient l'équation posée entre vulnérabilité et domination, faut-il en conclure que toute vulnérabilité disparaît ? Ce qui apparaît ici, ce sont les limites d'une compréhension unilatérale et exclusivement négative de la vulnérabilité comme effet de la domination, alors même que la reconnaissance de la dimension

d'autonomie à condition d'en assumer le décentrement impliquant que l'inconscient et le langage soient pensés comme des conditions de l'individuation. Honneth s'inspire de Mead et de Winnicott pour penser le sujet humain comme le produit d'une interaction sociale et intégrer l'existence d'une spontanéité inconsciente. Inconscient et langage peuvent être pensés comme deux pôles du sujet. L'autonomie n'est plus comprise, dans ce cadre, comme étant liée à un agir communicationnel orienté par la référence à des principes universalistes. Elle est articulée à une prise en compte d'une interdépendance constitutive dans le cadre de la théorie de la reconnaissance.

⁴⁵ Il faut noter que A. Honneth tire également profit d'une critique de la théorie de la liberté négative de Berlin et d'une mise en évidence de ses failles et ambiguïtés : voir sur ce point « Zwischen negativer Freiheit und kultureller Zugehörigkeit. Eine ungelöste Spannung in die politischen Philosophie Isaiah Berlins », *ibid.*, p. 310-328.

⁴⁶ Sur la notion de dépolitisation qui recouvre une éviction, non assumée mais pourtant bien réelle, de l'héritage du conflictualisme machiavélien, voir en particulier P. Pettit, « Pour illustrer les atouts de la philosophie politique : la démocratie délibérative et les atouts pour la dépolitisation du gouvernement », *Le Banquet*, n° 17, 2002.

communautaire de la liberté comme non-domination, impliquant une certaine irréductibilité de la vulnérabilité, aurait pu initier une compréhension plus riche et complexe de cette dernière. Corrélativement, Pettit ne met à aucun moment en doute l'idée selon laquelle les agents désirent la non-domination, ne laissant aucun espace à la thématization de phénomènes qui relèvent d'une certaine forme de servitude volontaire et de fausse conscience.

Fécondité et limites d'une critique de la perspective néorépublicaine à l'aune des théories du *care*

- 22 Comme semble l'indiquer la comparaison rapide que nous avons esquissée entre l'approche néorépublicaine et celle de la théorie critique, il se pourrait finalement que ce soit l'hypothèse de base de la démarche de Pettit qui mérite d'être réinterrogée à nouveaux frais. Car comme le suggèrent les analyses de Honneth, c'est moins à la domination que renvoient fondamentalement les formes de la vulnérabilité, qu'à la constitution intersubjective d'une identité qui est tout autant affective et sociale que morale. Tandis que certaines relations induisent à n'en pas douter un accroissement de la vulnérabilité pouvant culminer dans la mise en question radicale de l'autonomie individuelle – ce pourrait être le cas de ce que Pettit désigne sous le concept de domination –, d'autres types de relations sont au contraire nécessaires pour que se développe cette autonomie fragile, à laquelle seulement peuvent prétendre des êtres fondamentalement vulnérables. Si l'on se place dans cette perspective, il devient difficile de réduire la vulnérabilité à un effet de la domination, ou plus largement de postuler que la disparition des relations de domination équivaldrait à celle de la vulnérabilité. En conclusion de son livre, Robert Goodin lui-même revient sur le dilemme auquel semble inévitablement conduire l'impératif de protection du vulnérable, dont nous avons déjà noté la proximité avec l'idéal républicain de non-domination : soit on naturalise la vulnérabilité au point d'y voir un irréductible vis-à-vis duquel nous serions exonérés de toute responsabilité – ce qui risque évidemment de déboucher sur des formes d'indifférence ou de domination ; soit on tente de lutter contre elle, mais au risque cette fois d'en nier le caractère fondamental et éventuellement positif⁴⁷. Car la vulnérabilité est aussi source de liens, dont il est nécessaire de reconnaître la positivité morale. Et Goodin de reconnaître, en citant Wilson, qu'« un monde dans lequel personne n'aurait de pouvoir sur personne, dans lequel personne ne serait vulnérable, un monde dans lequel les hommes pourraient être mus à agir uniquement par la force ou la raison, serait un monde sans amour, un monde inhumain »⁴⁸.
- 23 Les éthiques du *care*, qui prennent au sérieux cette ambivalence de la vulnérabilité et visent à contester toute conception unilatéralement négative de la vulnérabilité, fournissent un point de vue critique intéressant sur l'approche néorépublicaine de la vulnérabilité. Comme le remarque Joan C. Tronto, « au cours de nos vies, nous passons tous, à des degrés variables, par des phases de dépendance et d'indépendance, d'autonomie et de vulnérabilité »⁴⁹. Aussi simple qu'il semble, ce constat n'en est pas moins lourd de conséquences, pour la théorie morale comme pour la théorie politique. Il requiert bien sûr de rompre avec le mythe de l'autonomie comme autosuffisance, mais il commande également une

⁴⁷ R. Goodin, *Protecting the Vulnerable. A Reanalysis of our Social Responsibilities*, Chicago, University Press, 1985, chap. 7.

⁴⁸ J. R. S. Wilson, « In one another's power », *Ethics*, 88/4, 1987, p. 299-315.

⁴⁹ J. C. Tronto, *Moral Boundaries : a Political Argument for an Ethic of Care*, New York, Routledge, 1993, p. 135 (nous traduisons).

approche nouvelle du problème de la société juste ou bonne, dans laquelle les questions de la dépendance et de la vulnérabilité occupent une place centrale et non plus marginale. Une fois ce déplacement opéré selon Tronto, la perspective du *care* apparaît comme la meilleure réponse à donner au fait de la vulnérabilité, qui désigne une fragilité constitutive des êtres et du monde fondée dans notre interdépendance. Dans la mesure où cette interdépendance est constitutive, ce qui est à rechercher n'est pas simplement la non-domination, mais plus positivement une attitude de *care* caractérisée par l'attention, la responsabilité et la réceptivité non seulement aux intérêts mais surtout aux *besoins*, toujours spécifiques, de ceux auxquels nous sommes liés. Contrairement à la non-domination qui renvoie à un idéal générique et négatif, le *care* tel que le pense Tronto se veut une réponse pratique et définie contextuellement en fonction des situations et des relations dans lesquelles nous nous trouvons.

- 24 Il importe de noter que la version de l'éthique du *care* que propose Tronto récuse clairement le gynocentrisme et le différentialisme qui ont caractérisé les premiers développements de l'éthique du *care* dans le sillage des travaux de Gilligan⁵⁰. Loin de réduire l'optique du *care* à un retour à une éthique du sentiment ou de la vertu, Tronto entreprend de déployer une éthique contextuelle du *care* affranchie non seulement des dichotomies problématiques en termes de genres et de la référence à une morale féminine, mais également de l'opposition jugée stérile que Gilligan a parfois posée entre *care* et justice⁵¹. C'est à ces conditions seulement que pourra s'élaborer une théorie sociale et politique du *care*, susceptible de rendre justice à celles et ceux qui le dispensent ou le reçoivent (nous tous selon Tronto mais plus spécifiquement les travailleurs du *care*) et souffrent en raison même de l'association du *care* à une attitude genrée, d'une forme d'invisibilité dans les sociétés démocratiques contemporaines et développées. Cette mise à distance s'opère par le biais d'une redéfinition de la notion de *care*, que Tronto détache de son ancrage originel dans la psychologie du développement moral au profit d'une interrogation de ses soubassements sociologiques. Le *care* désigne selon elle :

[...] une activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre « monde », afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde inclut nos corps, nos moi (*selves*) et notre environnement, tout ce que nous essayons de lier ensemble dans le réseau complexe qui soutient la vie.⁵²

- 25 Plusieurs remarques découlent de cette définition, qui permettent de comprendre les inflexions que Tronto fait subir à la conception de Gilligan. La première est que le *care* ainsi conçu ne se limite pas aux relations interhumaines, mais caractérise le type de relation qu'il convient d'avoir avec un être, un élément naturel ou un objet qui manifeste une forme de vulnérabilité à notre égard en ce qu'il est ou peut être affecté, positivement ou négativement, par notre action⁵³. Ensuite, il faut noter que cette relation ne se caractérise pas nécessairement

⁵⁰ C. Gilligan, *Une si grande différence*, Paris, Flammarion, 1982.

⁵¹ Tronto met l'accent sur le fait que toute éthique du *care* bute sur la question de savoir quels besoins doivent être satisfaits en priorité, dans la mesure où elle n'est pas individualiste. Une théorie de la justice est précisément nécessaire pour fournir des critères de démarcation entre les besoins en fonction de l'urgence de leur satisfaction. Pour progresser dans l'intégration de la justice et du *care*, Tronto s'appuie en particulier sur l'approche des capacités qui permet d'éviter les écueils d'une approche universaliste abstraite de l'évaluation des besoins sans verser dans un contextualisme relativiste.

⁵² J. C. Tronto, *Moral Boundaries*, p. 103.

⁵³ Tronto considère ainsi que l'écologie constitue une branche de l'éthique du *care*. Pour une défense de l'écologie fondée sur le concept de vulnérabilité, on pourra se reporter également à R. Goodin, *Protecting the Vulnerable*, *op. cit.*

par une structure dyadique, et échappe donc en principe au modèle qui a longtemps servi de référence aux théoriciennes du *care*, à savoir la relation mère-enfant⁵⁴. Enfin, le *care* ainsi défini apparaît comme une activité centrale et essentielle de la vie humaine. Dans la mesure où celle-ci est marquée par les faits connexes de l'interdépendance et de la vulnérabilité, elle dépend du *care* pour son maintien, si bien que chacun se trouve inévitablement à un moment ou à un autre de sa vie, de façon provisoire ou de façon durable, engagé dans le processus du *care*, soit comme dispensateur (*care-giver*), soit comme bénéficiaire (*care-receiver*). C'est sans doute cette troisième correction, par laquelle l'extension du concept de *care* se trouve considérablement élargie, qui est la plus décisive. À travers elle, Tronto rend visible la place centrale occupée par le *care* dans les activités humaines, place qui se fonde désormais sur une anthropologie unisexe de la vulnérabilité et des besoins⁵⁵. La spécificité des activités de *care*, eu égard par exemple aux activités de production ou de création, vient en effet de ce qu'elles cherchent à répondre à un besoin⁵⁶. S'inscrivant dans la lignée de Fraser⁵⁷, Tronto a massivement recours à un vocabulaire des besoins, qui vise à déplacer le regard d'une focalisation excessive sur la prise en considération de l'agent, sujet de droits, à la personne sujette à des besoins, rejetant tout modèle de l'autonomie enté dans une anthropologie de l'autosuffisance individuelle. La référence à des besoins toujours particuliers et changeants doit aussi permettre de miner toute approche se rapportant à une optique universaliste et abstraite. La référence aux droits ou à des biens premiers n'intervient qu'en second lieu, en tant qu'elle permet de spécifier les conditions d'une libre expression des besoins.

⁵⁴ Voir N. Noddings, *Caring. A Feminine Approach to Ethics and Moral Education*, Berkeley, University of California Press, 1984 ; S. Ruddick, *Maternal Thinking : Toward a Politics of Peace*, Boston, Beacon Press, 1989.

⁵⁵ Nous devons reconnaître ici notre dette à l'égard des analyses magistrales dont nous avons tiré grand profit dans la restitution de l'apport de la démarche de Tronto : S. Haber, « Éthique du *care* et problématique féministe dans la discussion américaine actuelle. De C. Gilligan à J. Tronto », *Le souci des autres*, S. Laugier et P. Paperman (dir.), Paris, EHESS, 2005, p. 155-177. Dans ces lignes, nous en suivons au plus près le commentaire éclairant.

⁵⁶ J. C. Tronto, *Moral Boundaries*, p. 105.

⁵⁷ N. Fraser, « Struggle over needs. Outlines of a socialist-feminist critical theory of late capitalist political culture », *Unruly Practices. Power, Discourse and Gender in Contemporary Social Theory*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1990, p. 161-190. Dans cet article, Fraser part de la question de l'interprétation des besoins pour dessiner les contours d'une théorie critique à la fois socialiste et féministe. Pour ce faire, elle déplace le problème de la satisfaction des besoins à celui de leur interprétation et à sa dimension irrémédiablement conflictuelle. Vue sous cet angle, la politique des besoins apparaît comme traversée par trois types de conflits : un premier portant sur la reconnaissance des besoins, leur promotion au rang d'objectif politique légitime ; un deuxième sur le pouvoir de définir les besoins, d'en déterminer les modalités de satisfaction ; et un troisième ayant trait au pouvoir de satisfaire les besoins. Sur la base de ces distinctions, Fraser élabore un modèle socioculturel d'interprétation et de communication des besoins qui permet de confronter trois types de discours qui structurent la politique contemporaine des besoins : les discours d'opposition, les discours de reprivatisation et les discours d'expertise. Elle montre notamment que la politisation des besoins par les mouvements sociaux au travers des discours d'opposition requiert que ces derniers affrontent les structures institutionnelles organisées en fonction d'intérêts dominants, mais aussi les discours « experts » articulés d'une part à une optique thérapeutique et normalisante, et de l'autre à une optique administrative, lesquelles tendent à réifier les besoins et à stigmatiser ceux qui en sont les porteurs (considérés de ce fait comme des agents passifs des politiques d'assistance). L'article de Fraser constitue la grande référence de tout un courant de réflexions, issues de la théorie féministe notamment, qui se concentre sur la question de la communication des besoins. L'enjeu est de réintroduire et de mettre en avant la catégorie de besoin afin de contester les frontières établies de la philosophie politique ainsi que la domination, au sein de celle-ci, de la structure droits-intérêts-préférences, qui apparaît solidaire de la reconduction de dichotomies problématiques (notamment la dichotomie public-privé).

26 À partir de cette définition élargie, Tronto distingue quatre valeurs caractéristiques d'une éthique du *care*, qui renvoient chacune à l'une des phases du *care* comme activité et comme processus. La première valeur, l'attention aux besoins, correspond à l'identification du besoin, condition nécessaire pour que le processus du *care* s'enclenche ; la seconde est la responsabilité, qui renvoie à la conception des moyens susceptibles de satisfaire le ou les besoins en question ; la troisième, la compétence, se réfère au moment de la réponse directe apportée au besoin ; enfin la dernière, la réceptivité, qui est le moment de la vérification, consiste à s'enquérir auprès du bénéficiaire du *care* de l'adéquation de ce dernier et recouvre le fait de ne pas projeter sa propre perspective sur autrui, de rester ouvert à l'expression par autrui de ses besoins. Il faut noter ici que la réceptivité se distingue de la réciprocité ou du modèle meadien de l'échange des rôles. Au modèle délibératif abstrait prôné par le républicanisme⁵⁸, la perspective du *care* oppose ainsi la conception d'un échange entre êtres potentiellement inégaux, qui repose sur une attention et une écoute et vise, non l'indépendance des individus, ni même leur protection, mais une attitude de souci mutuelle ouverte aux formes toujours spécifiques, et parfois « tordues »⁵⁹, de la vulnérabilité. De ce point de vue, et malgré les allégations de certains auteurs néorépublicains, la théorie de la non-domination reste très éloignée des efforts entrepris dans le cadre des éthiques du *care* qui écartent les conceptions unilatérales de la vulnérabilité en mettant en évidence sa dimension irréductible et son potentiel moral, grâce notamment à la substitution à une théorie universaliste et abstraite⁶⁰ de la morale, qui permet une analyse plus fine des dilemmes occasionnés par les situations de dépendance et conséquemment une réponse plus convaincante aux situations de vulnérabilité. Tandis que la vulnérabilité apparaît, dans le cadre du modèle de la non-domination, comme ce qu'il importe de réduire au maximum et en toutes circonstances, l'éthique du *care* a le mérite d'envisager la dimension potentiellement positive de relations fondées sur la vulnérabilité. C'est la raison pour laquelle elle semble plus à même de dépasser le dilemme posé par la compréhension de la vulnérabilité dans le schéma néorépublicain que nous notions plus haut : dans l'optique du *care*, il ne s'agit ni de nier l'irréductibilité de la vulnérabilité, ni de lutter à tout prix contre les modalités multiples de son expression. La voie moyenne que cherche à définir le *care*, en réponse à l'ambivalence de la vulnérabilité, consiste plutôt à tenter d'y répondre, d'une façon chaque fois spécifique en fonction du contexte. Cette approche contextuelle trouve ici tout son sens, en ce qu'elle permet justement de comprendre que sur la base d'un même fondement

58 On pourrait nous objecter qu'une convergence pourrait être dégagée entre d'une part la démarche de Tronto lorsque celle-ci réintroduit les éléments d'attention et d'écoute, incontestablement associés à une certaine forme de discursivité et à l'idée d'une démocratie radicale fondée sur la libre communication des besoins, et, d'autre part, la thématization par Maynor des modalités réciproques de la non-domination. Mais cette convergence ne peut être que superficielle dans la mesure où Maynor reste tributaire d'une conception étroite de la réciprocité qui ne semble guère ouvrir d'espace à une intégration de ses formes potentiellement asymétriques. La notion de réciprocité asymétrique est centrale dans le dispositif théorique des éthiques du *care*. Nussbaum hérite de la thématization de cette notion dont on trouve, par ailleurs, une des analyses les plus riches, synthétiques et inspirantes chez I. M. Young, « Assymetrical reciprocity : on moral respect, wonder and enlarged thought », *Intersecting Voices*, Princeton NJ, University Press, 1997, p. 38-60.

59 Voir P. Molinier, « Le *care* à l'épreuve du travail », *Le souci des autres*, p. 299-316.

60 Tronto s'oppose sur ce point à Goodin. La perspective universaliste de ce dernier risque d'aboutir à des difficultés dans la mesure où le *care* ne peut être envisagé abstraction faite de situations et de pratiques concrètes. Tronto remarque en outre de manière fort juste que le but ultime reste chez Goodin une autonomie dont la définition classique n'est pas assez interrogée et que la posture philosophique adoptée dans *Protecting the Vulnerable* est problématique : elle recouvre une identification du philosophe avec le protecteur, l'agent fragile et dépendant restant assigné à une figure de l'altérité. Le vulnérable, pour Goodin, c'est l'autre.

ontologique, la vulnérabilité, des situations nettement différentes, au plan de leur expression comme à celui de leur valeur, puissent se déployer et donner lieu conséquemment à des réponses elles-mêmes distinctes. De ce point de vue, c'est la force de l'éthique du *care* que de pouvoir, dans la mesure où elle s'articule à une théorie de la justice, distinguer par exemple entre des types de vulnérabilité subis et s'exprimant dans des formes d'incapacité problématiques, et des types de vulnérabilité choisis ou assumés, au travers desquels se fasse jour la possibilité d'une relation à l'autre placée sous le signe de l'ouverture ou du don.

- 27 On nous objectera cependant, à juste raison, que la démarche de Tronto n'est pas non plus sans limites. De façon caractéristique, ce n'est que sur un plan largement programmatique qu'elle aborde la question de l'institutionnalisation du *care* et tente d'intégrer celui-ci dans une théorie politique. Ce problème rejoint celui de l'articulation nécessaire entre *care* et justice et constitue une objection majeure aux théories du *care*, qui, comme le reconnaît d'ailleurs Tronto⁶¹, doit être surmontée si l'on veut disposer non plus seulement d'une éthique mais d'une théorie politique et sociale du *care*. Il est également lié à l'objection du paternalisme, écueil sur lequel on risque de buter dès lors que le point de référence n'est plus le sujet porteur de droits mais la personne sujette à des besoins⁶². On ne peut s'empêcher de penser que la théorie néorépublicaine et l'idéal de non-domination pourraient ici rendre de grands services à la perspective *care* en fournissant un rempart à la dérive paternaliste (ou maternaliste) potentielle du *care*. Sous cet angle, il importe de ne pas occulter les possibles points de rencontre entre *care* et théorie de la non-domination : on pense ici à la critique du contractualisme ainsi qu'à l'adhésion à une perspective

⁶¹ Elle reconnaît clairement la difficulté qu'il y a à passer d'une approche contextuelle de besoins toujours appréhendés dans leur singularité au dégagement de schèmes institutionnels à portée forcément générale. Pour un texte fort éclairant sur les problèmes rencontrés lorsque l'on cherche à concevoir l'institutionnalisation du *care*, voir L. Pattaroni, « Le *care* est-il institutionnalisable ? Quand la politique du *care* émousse son éthique », *Le souci des autres*, p. 177-200 ; Pattaroni met en relief le caractère paradoxal de toute institutionnalisation du *care* qui ne peut s'inscrire dans des politiques sociales qu'au prix d'une limitation de ses prétentions éthiques et d'une association directe avec une politique de responsabilisation de la personne. L'institutionnalisation du *care* fait ainsi perdre son tranchant à la critique du modèle de l'individu autonome : « Si le *care* cherche à transformer la personne dépendante et vulnérable, il ne peut guère participer de la valorisation de ce qu'il cherche à transformer » (p. 196).

⁶² À la fin de son article sur la question de la communication des besoins, Fraser souligne ce point et insiste sur la nécessité d'éviter toute disjonction entre discours des droits et discours des besoins afin d'éviter l'écueil du paternalisme : le discours des besoins peut à ses yeux être retraduit en un discours des droits sociaux. Fraser refuse ainsi d'admettre, comme certaines féministes radicales, le caractère intrinsèquement individualiste du discours des droits. Elle s'oppose donc à M. Tushnet, « An essay on rights », *Texas Law Review*, 62, 1984, p. 1363-1303, et se rapproche de J. Waldron qui pointe les dérives paternalistes associées à l'affirmation d'un primat du vocabulaire des besoins au détriment du discours des droits (voir J. Waldron, « Rights and needs : the myth of disjuncture », *Legal Rights : Historical and Philosophical Perspectives*, A. Sarat et T. R. Kearns dir., University of Michigan Press, p. 87-109). Bien que les besoins soient indéterminés, le langage des besoins a toutes les apparences de l'objectivité. Cette apparence d'objectivité peut nourrir l'idée que les besoins n'ont pas à être affirmés par ceux qui en sont les sujets mais peuvent l'être par les autres, à condition qu'ils soient compétents, ce qui conduirait à légitimer la prédominance de discours experts. La position de Tronto dans ce débat est intéressante : elle souligne, contre Waldron, que le discours des besoins n'est en tension avec le respect de soi que si on se trouve dans l'incapacité de redéfinir la citoyenneté sur la base d'une prise en compte du sujet de besoins. Les problèmes diagnostiqués par Waldron tiennent moins au discours des besoins qu'au contexte théorique dans lequel il s'insère, marqué par une compréhension de l'autonomie définie en termes d'indépendance. Pour un résumé de ces débats, voir J. A. White et J. C. Tronto, « Political practices of care : needs and rights », *Ratio Juris*, 4, décembre 2004, p. 425-453.

conséquentialiste. Il importe dès lors de ne pas envisager uniquement une critique du néorépublicanisme depuis l'optique du *care* : la référence à la théorie de la non-domination peut aussi fonctionner comme un révélateur des limites des théories du *care*, bien que celles-ci semblent en mesure de proposer une conception plus riche et cohérente de la notion de vulnérabilité.

- 28 Évaluée à l'aune des paradigmes de la reconnaissance ou du *care*, la pensée néorépublicaine semble avoir encore du chemin à faire avant de pouvoir développer une conception satisfaisante de la catégorie de la vulnérabilité, et ce bien qu'elle semble jouer un rôle non négligeable dans la définition et la défense du néorépublicanisme. Ce travail impliquerait en premier lieu de clarifier le lien entre la notion de vulnérabilité fondamentale, qui renvoie à l'ontologie sociale de Pettit, et celle de classe de vulnérabilité, qui opère principalement au niveau de la théorie politique elle-même. Il nécessiterait en outre une interrogation de la notion à partir de ses manifestations concrètes, laquelle permettrait sans doute d'en faire ressortir de façon plus précise une ambivalence certes problématique mais essentielle à prendre en compte. Le souci de clarifier le statut politique de cette catégorie ne doit cependant pas nous amener à rejeter en bloc le modèle néorépublicain de la non-domination, pas plus qu'il ne doit conduire à méconnaître la fécondité de la notion de liberté comme non-domination, en laquelle on peut voir l'instrument puissant, bien que probablement insuffisant⁶³, d'une lecture critique du social. À condition de clarifier les bases d'une articulation possible, il semble que la problématique de la non-domination puisse ainsi servir de « garde-fou » à la perspective du *care*, et permette notamment d'en critiquer les dérives paternalistes potentielles. Le cadre néorépublicain garde de ce point de vue une pertinence, mais il devra sans doute subir une profonde mutation si l'on veut penser la catégorie de la vulnérabilité dans toute sa richesse et sa complexité. Reste à savoir si une telle transformation, qu'elle prenne la forme d'un élargissement ou d'une révision, n'impliquerait pas une remise en question si radicale des prémisses du néorépublicanisme que ce dernier y perdrait sa spécificité théorique. Sur ce point, la question reste ouverte et nous n'avons pas prétendu clore le débat. Nous nous sommes contentées de proposer des remarques permettant de progresser en direction d'une réponse à ces questions, et avons voulu manifester notre scepticisme quant à la possibilité d'insérer réellement la perspective du *care* dans le cadre néorépublicain sans en réviser radicalement certaines catégories conceptuelles, dont la catégorie centrale d'autonomie.

63 On pense ici à l'article d'E. Renault, « Du fordisme au post-fordisme : dépassement ou retour de l'aliénation ? », *Actuel Marx*, n° 39, 2006, p. 89-105. Les concepts de non-domination, justice et vie bonne ne peuvent prétendre remplacer entièrement la catégorie d'aliénation, car ce serait alors « toute la problématique des effets subjectifs produits par les situations sociales fondamentalement insatisfaisantes et inappropriables » qui risquerait alors de passer « à la trappe » (p. 105). L'exclusion va certes de pair avec des situations, parfois extrêmes, de domination, elle constitue une injustice. Mais ni l'exigence démocratique de domination ni les revendications de justice ne peuvent suffire lorsque « les incidences subjectives des situations d'exclusion sont une part essentielle du problème » (p. 96). Lorsque Renault met en relief l'intuition selon laquelle une vie aliénée est « quelque chose d'autre qu'une vie dominée et injuste, quelque chose de plus qu'une vie insatisfaisante » (p. 97), sa remarque atteint de plein fouet le modèle néorépublicain en en dégageant l'une des limites les plus criantes.